

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 JUILLET 2024 - 20h30

Présents : Mme CLEMENT Stéphanie, M. DEFRAIN Nicolas, M. GEANT Michel, M. GERARD Olivier, M. JANNOT Jérôme, M. LANG Jean-Louis, Mme NOELLE Marie-Hélène, Mme VALDENNAIRE Véronique et M. XEMAY François

Procuration(s) : M. CHAFFIN Ludovic à M GERARD Olivier, M. BIRCHEN Raymond à M. XEMAY François

Excusé(s) : Mme PENNEQUIN Nathalie, Mme DREUMONT Natacha, M. QUENETTE Benoît,

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Stéphanie

Président de séance : M. XEMAY François

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer. 11 votants.

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal des décisions du Conseil Municipal du 17 mai 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 33 – Mise en sécurité des arbres de la commune suite à expertise
- 34 – Assainissement : prestation d'entretien des postes de relevages et de la STEP
- 35 – Complément du réseau d'Assainissement Rue Pasteur – Choix de l'entreprise
- 36 – Eclairage public en LED : décision budgétaire
- 37 – Forêt : validation du programme des travaux 2024
- 38 – Droit de préemption - 17 Rue Pasteur
- 39 – Droit de préemption - 3 Rue Haie Renard
- 40 – Droit de préemption - 22 Rue de Nancy
- 41 – Droit de préemption - Maloison sur la Route
- 42 – Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique à temps non complet

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les réunions à venir
- Point sur les affouages
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : quant à la demande de M. QUENETTE Benoît :

- 43 – Demande de captage d'eau

Point ajouter à l'unanimité pour discussion

DELIBERATION N° 24033 – MISE EN SECURITE DES ARBRES DE LA COMMUNE SUITE A EXPERTISE

Un diagnostic des arbres de la commune a été réalisée en décembre 2023 par le cabinet feuillage et révèle la nécessité d'entretien et de taille. Suite à cela, des devis ont été demandés pour :

- 4 marronniers à l'entrée du cimetière (taille raisonnée des 4 et haubanage de 2)
- 2 Tilleuls de la cour d'école à abattre
- Tilleuls de la place du centre : suppression des bois morts
- Erables du parking : taille de formation de l'alignement

En option :

- Abattage d'un Erable et Elagage des arbres autour du château FELIX

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à l'entretien, la taille et l'abattage des arbres mentionnés dans le diagnostic et autorise le maire à signer les devis correspondants

DELIBERATION N° 24034 – ASSAINISSEMENT : PRESTATION D'ENTRETIEN DES POSTES DE RELEVAGES ET DE LA STEP

Dans le cadre de l'entretien de l'assainissement de la commune, il convient de confier le nettoyage des divers ouvrages de la station d'épuration et des quatre postes de relevage à une entreprise complémentaire de notre prestataire de contrôle habituel.

Descriptif des travaux :

- Station d'épuration : nettoyage des ouvrages de la station et des postes de relevages
- Pompage des eaux du poste de relevage de la route d'Haroué et transfert à la STEP
- Traitement des déchets en station d'épuration urbaine
- Traitement des sables en centre agréé

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer le devis de prestation de service et d'inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement.

VOTE : 11 Voix POUR

DELIBERATION N° 24035 – COMPLEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE PASTEUR – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre du complément du réseau d'assainissement rue Pasteur, le cabinet d'étude nous propose 4 devis :

- DIMEY TP (54450 DOMJEVIN) : 46 259 € HT
- PARISSET (54170 ALLAIN) : 41 083 € HT
- T2TP du Val d'Ornois (55130 CHASSAY-BEAUPRE) : 51 559 € HT
- TPM du SAINTOIS (54115 LALOEUF) : 41 331 € HT

Les crédits nécessaires ont été votés en investissement du BP 2024 de l'Assainissement.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis avec l'entreprise retenue.

VOTE : 11 voix à l'unanimité pour l'entreprise PARISSET

DELIBERATION N° 24036 – ECLAIRAGE PUBLIC EN LED : DECISION BUDGETAIRE

La Commune de Tantonville est engagée dans une démarche de transition écologique et souhaite ainsi faire des économies d'énergie.

Dans le cadre du vote du BP 2024 de la Commune de Tantonville et du dépôt des demande de subventions au titre de la DETR il est demandé au conseil municipal d'adopter les opérations suivantes :

- Opération 2306 PARC LUMINAIRES ECLAIRAGE PUBLIC (LED) : 56 000,00 €
 - o Le parc de luminaires sur la commune représente 110 lampadaires.

- La facture annuelle de l'éclairage public s'élève à 10 766,15 € pour 2023
- L'objectif est de baisser la consommation électrique de l'éclairage public de 68 %
- Opération 2307 PARC LUMINAIRES ECLAIRAGE FOOT (LED) : 15 200,00 €
 - Le parc de luminaires autour du terrain de foot représente 6 projecteurs.
 - La facture annuelle de l'éclairage du terrain s'élève à 3 643,58 € pour 2023
 - L'objectif est de baisser la consommation électrique de 23 %

Et d'arrêter les modalités de financement suivant :

- Opération 2306 PARC LUMINAIRES ECLAIRAGE PUBLIC (LED) : 56 000,00 €
 - Travaux : fourniture et pose de luminaire (devis de 2023) : 60 975,00 € HT
 - Sollicitation DETR (30%) : 18 392,50 € HT
 - Part de la collectivité (70% - fonds propres – BP2024) : 42 682,50 € HT
- Opération 2307 PARC LUMINAIRES ECLAIRAGE FOOT (LED) : 15 200,00 €
 - Travaux : fourniture et pose de luminaire (devis de 2023) : 12 632,00 € HT
 - Sollicitation DETR (30%) : 3 708,00 € HT
 - Part de la collectivité (70% - fonds propres – BP2024) : 8 924,00 € HT

VOTE : 11 voix POUR

DELIBERATION N° 24037 – FORET : VALIDATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX 2024

En application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune, L'ONF propose le programme des travaux 2024, en conformité avec les documents d'aménagement de la forêt.

Descriptif des travaux : cloisonnement sylvicole, maintenance mécanisée.

Localisation : 10.a3 ; 10.t ; 11.i ; 12.a0 ; 13.t ; 14.a3 ; 14.t

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer le devis de l'ONF et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal (4 150 € HT, article c/61524).

VOTE : 11 Voix POUR

DELIBERATION N° 24038 – DROIT DE PREEMPTION – 17 Rue Pasteur

Le maire propose au conseil municipal de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la vente de la propriété cadastrée D55 et D56, sis 17 Rue Pasteur formulée par Maître Jean-Yves GALL, notaire à CHATEL-S/-MOSELLE.

VOTE : 11 voix POUR

DELIBERATION N° 24039 – DROIT DE PREEMPTION – 3 Rue Haie Renard

Le maire propose au conseil municipal de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la vente de la propriété cadastrée C 580, sis 3 Rue Haie Renard formulée par Maître Benoit CUIF, notaire à NANCY.

VOTE : 11 voix POUR

DELIBERATION N° 24040 – DROIT DE PREEMPTION – 22 Rue de Nancy

Le maire propose au conseil municipal de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la vente de la propriété cadastrée D 426, D 489, D 684 et D 682, sis 22 Rue de Nancy formulée par Maître Philippe RICHARD, notaire à NEUVILLER-S/-MOSELLE.

VOTE : 11 voix POUR

DELIBERATION N° 24041 – DROIT DE PREEMPTION – Ensembles de parcelles

Le maire propose au conseil municipal de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la vente de l'ensemble des parcelles cadastrées A 500, A 825, A 826 et A 826 (Maloison sur la route), A 591 et A 592 (Vignes de Frouemont), A 617, A 618 et A 619 (Vieux friches), A 632 (Les Rouaux), A 704, A 705 et A 708 (Vieux friches sur la route), A 845 (Les Rouaix sur la route) A 898 (Grande Laxière), B 44 (Salsonière), D 68 et D 506 (Village – 34 Rue Louis Pasteur) sur la commune de Tantonville, formulée par Maître Jean-Yves GALL, notaire à CHATEL-S/-MOSELLE.

VOTE : 11 voix POUR

DELIBERATION N° 24042 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Dans le cadre des promotions internes, le Conseil municipal a créé par délibérations n°1949, du 20 juin 2019 un poste ouvert au grade d'Adjoint technique principal, sur un recrutement en CDD renouvelable. Les limites du contrat ayant été atteintes, il convient de supprimer ce poste et de créer un emploi permanent.

Création et définition de la nature du poste

Il a été créé un poste d'adjoint technique, à compter du 13/07/2024 dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, accessible selon des conditions de qualification définies par le statut pour exercer les fonctions de propreté de la commune, entretien des espaces verts et de l'assainissement.

Monsieur Adrien TOUSSAINT exerçant ces fonctions depuis 6 années sur la commune, il lui est proposé un emploi permanent au grade d'Adjoint technique à temps non complet pour une quotité de temps de travail de 20/35^e, avec une ancienneté lui permettant de le classer à l'échelon 4 et ainsi, de maintenir sa rémunération.

Monsieur Adrien TOUSSAINT est recruté en qualité d'Adjoint technique territorial stagiaire pour une durée d'un an, à temps non complet de 20h semaine et devra suivre au cours de sa période de stage, une formation d'intégration et une formation professionnelle dans le cadre de sa nomination. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

VOTE : 11 voix POUR

DELIBERATION N° 24043 (Point ajouté à l'ordre du jour) – DEMANDE DE CAPTAGE D'EAU

M. QUENETTE Benoît souhaite amener de l'eau de la « mère la cruche » pour nourrir son bétail route de Mirecourt.

Il demande l'accord de principe de la commune pour une servitude sur les chemins communaux afin de lancer son projet d'acheminement de l'eau en créant un réseau d'eau qui nécessite l'accord préalable de plusieurs organismes et personnes de droit privé.

VOTE : Ajourné à l'unanimité, pas assez d'éléments pour prendre une décision

QUESTIONS DIVERSES

– Fermeture de la mairie du 5 au 16 août 2024

– Réunions du Conseil Municipal : vendredi 20 septembre, vendredi 8 novembre et vendredi 13 décembre, à 20h30

– Le point sur les affouages : 12 affouagistes dont un n'a pas encore commencé.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire
François XEMAY



La Secrétaire de séance
Stéphanie CLEMENT

The image shows the handwritten signature of Stéphanie CLEMENT in blue ink.